

KitchenAid®

Major Appliance Limited Warranty

Garantie limitée sur le gros appareil ménager

ATTACH YOUR RECEIPT HERE. PROOF OF PURCHASE IS REQUIRED TO OBTAIN WARRANTY SERVICE.

Please have the following information available when you call the Customer eXperience Center:

- Name, address and telephone number
- Model number and serial number
- A clear, detailed description of the problem
- Proof of purchase including dealer or retailer name and address

ATTACHEZ ICI VOTRE REÇU DE VENTE. UNE PREUVE D'ACHAT EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR L'APPLICATION DE LA GARANTIE.

Lorsque vous appelez le centre eXperience à la clientèle, veuillez garder à disposition les renseignements suivants :

- Nom, adresse et numéro de téléphone
- Numéros de modèle et de série
- Une description claire et détaillée du problème rencontré
- Une preuve d'achat incluant le nom et l'adresse du marchand ou du détaillant

Major Appliance Limited Warranty

Before contacting us to arrange service, some questions can be addressed without service. Please visit the "Troubleshooting" section at <https://www.kitchenaid.com/owners> for Troubleshooting help. In Canada, visit <https://www.kitchenaid.ca/owners>.

HOW TO MAKE A CLAIM

All warranty service is provided exclusively by our authorized KitchenAid Service Providers. For service, contact the KitchenAid Customer eXperience Center. In the U.S.A., call 1-800-422-1230. In Canada, call 1-800-807-6777. If outside the 50 United States or Canada, contact your authorized KitchenAid dealer to determine whether another warranty applies.

WHAT IS COVERED

YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY UNDER THIS LIMITED WARRANTY SHALL BE PRODUCT REPAIR AS PROVIDED HEREIN. This limited warranty is valid only in the United States or Canada and applies only when the major appliance is used in the country in which it was purchased:

ONE (1) YEAR FROM THE DATE OF ORIGINAL PURCHASE (PARTS AND LABOR INCLUDED): KitchenAid brand of Whirlpool Corporation or Whirlpool Canada, LP (hereafter "KitchenAid") will pay for factory-specified replacement parts and labor to correct defects in materials or workmanship that existed when this major appliance was purchased, or at its sole discretion, replace the product. In the event of product replacement, your appliance will be warranted for remaining term of the original unit's warranty period.

TWO (2) YEARS FROM THE DATE OF ORIGINAL PURCHASE (PARTS AND LABOR INCLUDED): KitchenAid will pay for factory-specified replacement parts and labor for the products listed below to correct defects in materials or workmanship that existed when this major appliance was purchased, or at its sole discretion, replace the product. In the event of product replacement, your appliance will be warranted for remaining term of the original unit's warranty period.

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Commercial-Style Range | Built-In Refrigerator | Built-In Ice Maker |
|-------------------------------|------------------------------|---------------------------|

YEARS TWO (2) THROUGH FIVE (5) FROM THE DATE OF ORIGINAL PURCHASE (CERTAIN COMPONENT PARTS AND LABOR INCLUDED): KitchenAid will pay for factory-specified replacement parts and labor for the component parts listed below to correct non-cosmetic defects in materials or workmanship in these parts that prevent function of this major appliance and that existed when this major appliance was purchased.

| | | |
|--|---------------------------|--|
| Refrigerator | Built-In Ice Maker | Specialty & Undercounter Refrigerator |
| Sealed Refrigeration system (includes compressor, evaporator, condenser, dryer, and connecting tubing) | | |

See next page for What is Not Covered by this Limited Warranty.

WHAT IS NOT COVERED

1. Commercial, non-residential or multiple family use or use inconsistent with the product instructions and manuals.
2. In-home instruction on how to use your product.
3. Repair to correct improper maintenance, installation not in accordance with installation instructions or electrical or plumbing codes, or repair of household electrical or plumbing systems.
4. Consumable parts (e.g., light bulbs, batteries, air or water filters, preservation solutions, etc).
5. Defects or damage resulting from accident, misuse, abuse, alteration, fire, floods, acts of God, improper installation, or use with non-genuine KitchenAid parts or accessories.
6. Repairs to correct product damage or defects caused by unauthorized service, alteration or modification of the appliance.
7. Cosmetic damage (e.g., scratches, dents, chips, and other damage to appliance finishes), unless such damage results from defects in materials and workmanship and is reported to KitchenAid within 30 days from date of purchase.
8. Discoloration, rust or oxidation of surfaces resulting from caustic or corrosive environments (e.g., high salt concentrations, high moisture or humidity or exposure to chemicals).
9. Product pick-up or delivery. This product is intended for in-home repair (excludes countertop microwaves which must be packaged and shipped to a KitchenAid designated service company, at consumer's expense.
10. Travel or transportation expenses for service in remote locations where an authorized KitchenAid servicer is not available
11. Repair, removal or reinstallation of inaccessible appliances or built-in fixtures (e.g., trim, decorative panels, flooring, cabinetry, islands, countertops, drywall) that interfere with servicing, removal or replacement of the product.
12. Appliances with original, factory installed model/serial numbers removed, altered or not easily determined.
13. Conversion of your product from natural gas or propane gas or reversal of appliance doors.
14. Incidental or consequential damages (e.g., loss of food or medicine) resulting from appliance breakdown.

DISCLAIMER OF IMPLIED WARRANTIES

Implied warranties, including any implied warranty of merchantability or implied warranty of fitness for a particular purpose, are limited to ten years or the shortest period allowed by law. Some states and provinces do not allow limitations on the duration of implied warranties of merchantability or fitness, so this limitation may not apply to you.

HOW STATE LAW APPLIES

This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights that vary from state to state or province to province.

Garantie limitée sur le gros appareil ménager

Avant de communiquer avec nous pour effectuer un entretien, certains problèmes peuvent être réglés sans notre aide. Veuillez visiter la section « dépannage » du <https://www.kitchenaid.com/owners> pour obtenir de l'aide. Au Canada, visitez le <https://www.kitchenaid.ca/owners>.

COMMENT EFFECTUER UNE RÉCLAMATION

Tout service sous garantie doit être effectué exclusivement par nos fournisseurs de dépannage autorisés KitchenAid. Pour un entretien, communiquez avec le service à la clientèle eXperience de KitchenAid. Aux États-Unis, composer le 1-800-422-1230. Au Canada, composez le 1 800 807-6777. Si vous résidez à l'extérieur du Canada et des 50 États des États-Unis, contactez votre marchand KitchenAid autorisé pour déterminer si une autre garantie s'applique.

CE QUI EST COUVERT

LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DU CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST LA RÉPARATION DU PRODUIT COMME PRÉVU PAR LA PRÉSENTE. Cette garantie limitée est valide uniquement aux États-Unis ou au Canada et s'applique exclusivement lorsque le gros appareil ménager est utilisé dans le pays où il a été acheté :

UN (1) AN À PARTIR DE LA DATE D'ACHAT D'ORIGINE (PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE INCLUS): La marque KitchenAid de Whirlpool Corporation ou Whirlpool Canada, LP (ci-après désignée « KitchenAid ») décidera à sa seule discrétion de remplacer le produit ou de couvrir le coût des pièces de remplacement spécifiées par l'usine et de la main-d'œuvre nécessaires pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication qui existaient déjà lorsque ce gros appareil ménager a été acheté. S'il est remplacé, votre appareil restera sous garantie pour la durée restant à courir de la période de garantie sur le produit d'origine.

DEUX (2) ANS À PARTIR DE LA DATE D'ACHAT (PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE INCLUS): KitchenAid décidera à sa seule discrétion de remplacer les produits suivants ou de couvrir le coût des pièces de remplacement spécifiées par l'usine et de la main-d'œuvre nécessaires pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication qui existaient déjà lorsque ce gros appareil ménager a été acheté. S'il est remplacé, votre appareil restera sous garantie pour la durée restant à courir de la période de garantie sur le produit d'origine.

| | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Cuisinière de style commercial | Réfrigérateur encastrés | Machine à glaçons encastrée |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|

DE LA DEUXIÈME (2) ANNÉE À LA CINQUIÈME (5) ANNÉE À PARTIR DE LA DATE D'ACHAT (CERTAINS COMPOSANTS ET LA MAIN-D'ŒUVRE INCLUS): KitchenAid paiera pour les pièces de rechange spécifiées par l'usine concernant les composants suivants pour corriger les défauts non esthétiques de matériau ou de fabrication de ces pièces qui empêchent le gros appareil de fonctionner et qui étaient déjà présents lorsque ce gros appareil ménager a été acheté.

| | | |
|---|------------------------------------|--|
| Réfrigérateur | Machine à glaçons encastrée | Réfrigérateur sous comptoir et spécialisé |
| Système de réfrigération scellé (y compris le compresseur, l'évaporateur, le condenseur, le séchoir et les conduits de connexion) | | |

Consulter la page suivante pour savoir ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée

CE QUI N'EST PAS COUVERT

1. Usage commercial, non résidentiel ou par plusieurs familles, ou non-respect des instructions et manuels qui accompagnent le produit.
2. Visite d'instruction à domicile pour montrer à l'utilisateur comment utiliser l'appareil.
3. Réparation pour rectifier un mauvais entretien, une installation non conforme aux codes d'électricité ou de plomberie, ou la rectification de l'installation électrique ou de la plomberie du domicile.
4. Pièces consommables (p. ex. : ampoules, piles, filtres à air ou à eau, solutions de conservation, etc.).
5. Défauts ou dommages résultants d'un accident, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une altération, d'un feu, d'une inondation, d'une catastrophe naturelle, d'une mauvaise installation ou de l'utilisation avec des pièces ou des accessoires qui ne sont pas d'origine KitchenAid.
6. Réparations dans le but de rectifier un dommage ou des défauts résultant d'une réparation, d'une altération ou d'une modification non autorisée faite à l'appareil.
7. Défauts d'apparence (p. ex., les éraflures, traces de choc, fissures ou tout autre dommage) subis par le fini de l'appareil ménager, à moins que ces dommages ne résultent de vices de matériaux ou de fabrication et ne soient signalés à KitchenAid dans les 30 jours suivant la date d'achat.
8. Décoloration, rouille ou oxydation des surfaces résultant d'environnements caustiques ou corrosifs (p. ex., des concentrations élevées de sel, un haut degré d'humidité ou une exposition à des produits chimiques).
9. Enlèvement ou livraison du produit. Ce produit est conçu pour être réparé au domicile (sauf pour le four à micro-ondes qui doit être emballé et expédié à une entreprise d'entretien désignée par KitchenAid, aux frais du client).
10. Frais de déplacement et de transport pour le dépannage/la réparation dans une région éloignée où une compagnie de service KitchenAid autorisée n'est pas disponible.
11. La réparation, le retrait ou la réinstallation d'appareils inaccessibles ou de dispositifs préinstallés (c.-à-d. : garnitures, panneaux décoratifs, plancher, meubles, îlots de cuisine, plans de travail, panneaux de gypse) qui entravent le dépannage, le retrait ou le remplacement du produit.
12. Appareils dont les numéros de série et de modèle originaux ont été enlevés, modifiés ou ne peuvent pas être facilement identifiés.
13. Conversion de votre produit du gaz naturel au gaz propane ou inversement, ou inversion des portes de l'appareil.
14. Dommages fortuits ou indirects (p. ex., la perte de nourriture ou de médicaments) résultant du bris de l'appareil.

CLAUSE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ AU TITRE DES GARANTIES IMPLICITES

Les garanties implicites, y compris les garanties implicites de qualité marchande et d'aptitude à un usage particulier, sont limitées à dix ans ou à la plus courte période autorisée par la loi. Certains États et certaines provinces ne permettent pas de limitation sur la durée des garanties implicites de qualité marchande ou d'aptitude à un usage particulier, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas être applicable dans votre cas.

FAÇON DONT LES LOIS DES ÉTATS S'APPLIQUENT

Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques et vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'un État à l'autre ou d'une province à l'autre.

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES

NOTES